

**DEPARTEMENT**  
**Alpes-de-Haute-Provence**

**Communauté d'Agglomération**  
**PROVENCE ALPES**  
**AGGLOMERATION**

**Année 2020**  
**Séance du 28 février 2020**

**N° 31**

**Objet : Parc d'Activités de la**  
**Cassine à Peyruis**  
**Projet de Cession à la Société**  
**PROFERRO du Lot n°14**  
**d'environ 2 500 m<sup>2</sup> - parcelle A**  
**839p**

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille vingt et le vingt-huit du mois de février à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt du mois de février 2020, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

**Est nommé secrétaire de séance : BLANC Michel**

**Etaient présents :**

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard (jusqu'au rapport n° 3), BAUDOUI MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONNET Brigitte (du rapport n° 1 au rapport n°4 puis du rapport n° 12 au rapport final « motion »), BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge, CAZERES Benoit, COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, ESMIOL Gérard, FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy (jusqu'au rapport n° 18), HERMITTE Francis, ISOARD Roger, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, MEZZANO Gérard, NICOLOSI Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 3), PAUL Gérard, PAUL Gilles, POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève (jusqu'au rapport n° 45), REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, RONDEAU Daniel, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas, URQUIZAR Danièle, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

**Etaient suppléés :**

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy  
LEJOSNE Patrick a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole  
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à MAYENC Christelle

**Etaient représentés :**

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à FIAERT Claude  
AYMES Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia  
BLOT Michel a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard  
CASA Chantal a donné pouvoir à MARTIN Emmanuelle  
BONNET Martine a donné pouvoir à PRIMITERRA Geneviève  
BONZI Maryse a donné pouvoir à TRABUC Nicolas  
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine  
DOMENGE Eliane a donné pouvoir à VOLLAIRE Nadine  
LE CORRE Thibaut a donné pouvoir à OGGERO BAKRI Céline  
LEDEY Olivier a donné pouvoir à VIVOS Patrick  
MALDONADO Jean Paul a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine  
MAZAL Ambroise a donné pouvoir à ESMIOL Gérard  
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (jusqu'au rapport n°2)  
THONNATTE Lionel a donné pouvoir à BAUDOUI MAUREL Marie Anne  
VILLARON Bruno a donné pouvoir à BLANC Michel

**Etaient excusés :**

AUBERT Serge	FLORES Sylvain
AUZET Éric	JULIEN Jacques
AUZET Guy	MUNOZ MALDONADO Julien
BALIQUE François	PAYAN Claude
BOURJAC Jean Marie	PELESTOR Michel
CHATARD Gilles	REBOUL Childéric
DE VALCKENAERE Gilles	ROCHAT Jacques
EYMARD Max	TONELLI Corinne
FERAUD Maryline	

**REÇU EN PREFECTURE**  
**le 03/03/2020**

Appel: 0492012301 E-legal@alp.com

**Monsieur Bruno ACCIAI, rapporteur, expose ce qui suit :**

Stéphane CHEVALIER et Alice GAY, dirigeants de la société PROFERRO, spécialisée dans la conception, création et réalisation de pièces métalliques, avait sollicité la Communauté d'agglomération en 2019, pour acquérir un terrain d'environ 2500 m<sup>2</sup> sur le Parc d'Activités de la Cassine à Peyruis.

La société PROFERRO est actuellement locataire de locaux professionnels à Malijai. Les dirigeants souhaitent s'installer durablement sur le territoire et créer des locaux adaptés à leur activité. Elle emploie 6 personnes et prévoit 2 recrutements à court terme. L'objectif du projet est d'implanter un bâtiment de 500 m<sup>2</sup>.

Après différents échanges avec le représentant de cette société, un terrain d'environ 2 500 mètres carrés (m<sup>2</sup>) situé au sud du lot de l'activité « SOPHIM » cadastré A 839p, en zone Uzib au Plan Local d'Urbanisme de Peyruis, a été retenu.

L'acquisition du lot s'effectuerait par la SCI PHENIX dont les représentants légaux sont Stéphane CHEVALIER et Alice GAY.

Le service France Domaine, sollicité le 10 janvier 2020, a estimé la valeur vénale du terrain à 23 euros Hors Taxes (H.T.) par m<sup>2</sup> avec une marge de négociation de plus ou moins 10 %.

En cohérence avec les ventes précédentes, il est proposé de céder le lot au prix global de 57 500 € H.T soit un prix de commercialisation de 23 € H.T. le m<sup>2</sup>.

Les représentants de la SCI Phenix ont sollicité la signature d'un compromis de vente aux conditions suivantes :

- Obtention du permis de construire
- Obtention du prêt bancaire nécessaire à l'opération.

Il vous est demandé d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant,

- A signer le compromis de vente rédigé par M<sup>o</sup> DEGIOANNI, notaire de la communauté, en vue de la cession du lot N°14 d'environ 2 500 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle A 839p à la SCI phenix :
  - o Au prix de 57 500 € H.T. avec une TVA sur la marge (à faire calculer par M<sup>o</sup> DEGIOANNI)
  - o D'une durée de 18 mois à compter de la décision du conseil de communauté d'Agglomération
- A signer tous documents et tous actes relatifs à cette cession.

**LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

Le 03/03/2020

Appréhension après l'Assemblée

99\_DE-004-200007437-20200228-31\_28022020